



## PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mâcon, le 06/03/2022

#### **PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA BASSE VALLÉE DU DOUBS**

**Le nouveau plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la basse vallée du Doubs vient d'être approuvé.** Il couvre les communes de Clux-Villeneuve, Longepierre, Mont-lès-Seurre, Navilly, Pontoux, Sermesse, Authumes, Charette-Vareennes, Fretterans, Frontenard, Lays-sur-le-Doubs, Pierre-de-Bresse et Purlans.

Il remplace les plans des surfaces submersibles du Doubs datant de 1974, devenus obsolètes.

Les communes de la basse vallée du Doubs sont régulièrement touchées par des crues hivernales, parfois d'ampleur comme en 1910 et 1955, occasionnant des dégâts très importants. Plus récemment, les crues printanière et estivale de 1983 et 2021 ont quant à elle causé d'importants dommages aux prairies et cultures agricoles.

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est un outil élaboré et mis en application par l'État. Il a pour objectifs d'améliorer la sécurité des personnes exposées, de réduire le coût potentiel des dommages liés aux inondations et de diminuer les délais de retour à la normale des territoires sinistrés.

Pour ce faire, il régit notamment l'occupation des sols en prescrivant des mesures adaptées selon l'importance du risque et la nature du projet :

- **pour les constructions nouvelles** : en les autorisant sous conditions sur certains secteurs et en les interdisant dans les zones les plus exposées ;
- **pour les constructions existantes** : en prescrivant des mesures subventionnables pour réduire la vulnérabilité des bâtiments et des biens par rapport aux inondations.

Il constitue une servitude d'utilité publique qui est annexée aux documents d'urbanismes.

**L'ensemble des pièces du nouveau PPRI est consultable en mairie ou sur le site internet des services de l'État de Saône-et-Loire :** <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/les-plans-de-prevention-du-risque-inondation-ppri-r434.html>

## Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80  
Mél : [pref-communication@saône-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@saône-et-loire.gouv.fr)



196, rue de Strasbourg  
71000 MACON